

## Accéder à une mutuelle attractive

Publié le 07/10/2015 par Claude Roumagous



Une rencontre riche en renseignements. © Photo clauderoumagous

Le centre communal d'action sociale (CCAS) a signé une convention avec l'association Actiom pour s'inscrire dans le dispositif « Ma commune, ma santé ». Objectif : permettre à tous les Colomniérois d'accéder à une mutuelle à un tarif attractif. Une réunion publique d'information s'est tenue, salle du conseil de la mairie, mercredi dernier, en présence de très nombreux Colomniérois et Jean-Pierre Roussarie, le maire, et Claude Deramchi.

À l'heure où de nombreux citoyens n'ont plus accès à une couverture de frais de santé et se couvrent à minima par manque de moyens financiers, l'idée est de répondre à cette problématique. L'association Actiom a mis en place un dispositif de complémentaire santé. Il s'agit de proposer des solutions mutualisées, c'est-à-dire des offres performantes à des tarifs attractifs, dans le cadre de conditions négociées à l'échelle nationale.

Un système accessible à tous

Les élus ont souhaité souscrire à ce système avantageux, avec la volonté d'agir en faveur de l'accès aux soins de santé pour tous, en permettant d'adhérer, s'ils le souhaitent, à une mutuelle complémentaire santé à des tarifs négociés, permettant de réaliser jusqu'à 30 % d'économie selon les cas.

L'association Actiom tiendra ensuite des permanences hebdomadaires (tous les jeudis de 8 h 30 à 12 heures, dans les locaux du CCAS, rue Venta-de-Baños) pour recevoir tous les habitants qui souhaitent se renseigner et afin de les accompagner dans leurs démarches.

Renseignements auprès du CCAS au 05 53 35 57 50.

Claude Roumagous